

## QUI PEUT TÉMOIGNER ?

Toute personne qui a été témoin ou acteur sur les chantiers de la Reconstruction mais également de la vie quotidienne durant cette période. Les proches ou descendants d'architectes, d'artisans, d'ouvriers, d'entrepreneurs, d'élus, d'ingénieurs ou tout acteur de la Reconstruction ainsi que les premiers habitants.

VOTRE TÉMOIGNAGE SERA  
ENREGISTRÉ LORS D'UN ENTRETIEN.

## QUELS DOCUMENTS PROPOSER ?

Les documents les plus intéressants sont les documents iconographiques : photographies, dessins, plans, gravures, estampes, affiches, ... Mais aussi, les documents écrits ou manuscrits, privés (correspondances, journaux intimes, ...), professionnels (facture, devis, registres de comptes, ...) voire administratifs. La collecte concerne également les documents audiovisuels (films amateurs) et les objets emblématiques de la Reconstruction.

## A QUOI VOTRE TÉMOIGNAGE, VOS ARCHIVES ET/OU VOS OBJETS VONT-ILS SERVIR ?

Avec votre accord, les documents iconographiques ou écrits seront numérisés au Musée Pierre-Noël et seront valorisés en 2019 dans divers projets d'expositions ou de publications.

## COMMENT CELA SE PASSE-T-IL CONCRÈTEMENT ?

**Vous vous rendez au Musée Pierre-Noël ou dans votre mairie aux horaires d'ouverture indiqués ci-dessous ;**

L'équipe d'accueil examine avec vous les documents. S'ils répondent aux critères de l'opération, un contrat de dépôt provisoire est signé entre le musée Pierre-Noël et vous, mentionnant la date et l'heure de la restitution des originaux (en principe dans le même lieu que le dépôt), ainsi que les droits de diffusion des images numérisées ;

Si vous souhaitez disposer de la copie de l'image numérisée, vous déposez un support (CD ou DVD vierge dans son emballage). Attention, les clés USB et tous les

autres supports déjà utilisés ne pourront pas être acceptés. Si les fichiers sont relativement légers, l'envoi pourra se faire par mél ;

Vos documents sont numérisés par le Musée Pierre-Noël ;

Les images issues de la numérisation pourront être utilisées par le Musée Pierre-Noël qui sollicitera votre autorisation pour pouvoir utiliser les images. Une copie pourra vous être délivrée si vous le souhaitez ;

Vos documents vous sont restitués aux jours et heure mentionnés dans le contrat.

## QUE DEVIENNENT LES FICHIERS NUMÉRISÉS ?

Ils pourront être utilisés dans le cadre d'une exposition ou d'une publication sur cette thématique.



L'agglo.



Saint-Dié<sup>des</sup>  
**vosges**

**Mairie de Saulcy-sur-Meurthe**  
**31, rue de Moulins-sur-Allier 88 580 Saulcy-sur-Meurthe**

Du lundi au samedi suivant les horaires d'ouverture  
03.29.52.45.35

**Musée Pierre-Noël**  
**11, rue Saint-Charles 88 100 Saint-Dié-des-Vosges**

Du lundi au dimanche de 13h30 à 17h30  
Fermeture hebdomadaire le mardi.